

# CONSEIL MUNICIPAL DE SENLIS

COMPTE RENDU de la séance publique du **Jeudi 19 Avril 2012** à 20h30

AFFICHE LE 20 AVRIL 2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 12 Avril 2012 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le Jeudi 19 Avril 2012 à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 – Présents : 26 – Pouvoirs : 04 – Votants : 30 – Absents excusés : 3

**Présents** : Mme LOISELEUR – M. SIX – Mme PRUVOST-BITAR – M. SMITH – M. LHOYER – Mme GORSE-CAILLOU – M. COUDIERE – Mme SIBILLE – M. de FOMBELLE – Mme MULLIER – M. DUTRAY – M. DEROODE – Mme TEBBI – M. CURTIL – M. EVENNOU – Mme BAZIREAU – M. PRUCHE – Mme LOPEZ – Mme CLIN – Mme THAVARD – Melle BENOIST – M. BROUST – Mme MIFSUD – Mme BEAUVAIS – Mme HULI – M. MARIANI – **Ont donné mandat de voter en leur nom** : Mme ROBERT à Mme LOISELEUR – M. PRIN à Mme SIBILLE – M. CASTEL à M. BROUST – M. CANTER à Mme MIFSUD – **Absents excusés** : M. CLERGOT – M. PELILLO – M. KAUFMANN - **Secrétaire** de séance : Melle BENOIST - **Présidence** de séance : Mme LOISELEUR, Maire.

## ORDRE DU JOUR

01-Désignation du secrétaire de séance

02-Débat sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durable)

Les délibérations sont exécutoires à la date du 20 avril 2012 : reçues par Monsieur le Sous-Préfet de Senlis et affichées le 20 avril 2012

### 01-DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le Maire expose :

Je vous invite à choisir, parmi les membres du Conseil Municipal, un secrétaire de séance.

Il est d'usage de désigner le plus jeune membre du Conseil Municipal.

*L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,*

- a désigné Mademoiselle Magalie BENOIST, secrétaire de séance,  
Monsieur KAUFMANN étant absent.

### 02-DEBAT SUR LE PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE)

Madame le Maire expose :

Conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme, vous avez été destinataire avec la convocation à cette séance, du projet de PADD (projet d'aménagement et de développement durable), pièce constitutive du PLU de Senlis (plan local d'urbanisme) en cours d'élaboration, en vue d'un débat en Conseil Municipal à l'occasion de cette séance, sans vote.

Ce document a été présenté le 12 avril à la Commission « Aménagement Urbanisme et Développement Durable ».

Ce débat porte sur les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme proposé pour l'ensemble de la commune, à l'exception du secteur sauvegardé couvert par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

---

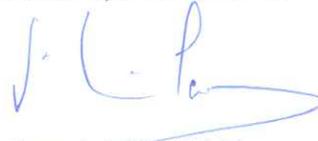
Une présentation en séance par le bureau d'études Extra Muros, missionné pour cette élaboration, a été réalisée.

--

Puis, un débat a eu lieu (débuté à 21h20 achevé à 22h09) au cours duquel se sont exprimés : Madame le Maire, Monsieur MARIANI, Monsieur de FOMBELLE, Monsieur BROUST, Madame HULI, Monsieur COUDIERE, Monsieur EVENNOU.

La séance a été levée à 22h09.

Fait à Senlis, le 20 Avril 2012



Pascale LOISELEUR

Maire de SENLIS

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la Communauté de Communes  
des Trois Forêts